

SESSION 2014

**CAPES
CONCOURS EXTERNE
ET CAFEP**

Section : ÉDUCATION MUSICALE ET CHANT CHORAL

**ÉPREUVE DE TECHNIQUE MUSICALE
1^{ère} PARTIE : ÉCRITURE**

Durée : 3 heures 30

L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit.

Le diapason mécanique est autorisé.

Dans le cas où un(e) candidat(e) repère ce qui lui semble être une erreur d'énoncé, il (elle) le signale très lisiblement sur sa copie, propose la correction et poursuit l'épreuve en conséquence.

De même, si cela vous conduit à formuler une ou plusieurs hypothèses, il vous est demandé de la (ou les) mentionner explicitement.

NB : La copie que vous rendrez ne devra, conformément au principe d'anonymat, comporter aucun signe distinctif, tel que nom, signature, origine, etc. Si le travail qui vous est demandé comporte notamment la rédaction d'un projet ou d'une note, vous devrez impérativement vous abstenir de signer ou de l'identifier.

Tournez la page S.V.P.

SUJET

En tenant compte des caractéristiques de chaque fragment présenté par le sujet, vous réaliserez l'ensemble des passages laissés vides ou incomplets des parties de piano et de violon.

Vous veillerez notamment à compléter :

- Les mesures 26, 27 et 36 du piano ;
- Les mesures 34, 35, 36 et 37 du violon.

Vous réaliserez votre devoir sur la partition préparée proposée par le sujet.

violon

Andante

2

4

piano

p

6

Rit.

8

A tempo

p

10

12

poco rit. 14 16

A tempo
p

18 20

mp

22 24

cresc. *f*

26 28

Espressivo
mf *p*

30 32

mf *f*

34 36

mp *cresc.* *f*

Rit. 38 40

p *pp*

Molto rit.

42

42